

Votre demande d'INSCRIPTION est à déposer à l'Accueil de l'établissement ou à envoyer par la poste.

ECOLE - COLLEGE Saint Jean-Gabriel
6-8 rue du Cloître Saint-Merri
75004 PARIS

AUCUN RDV d'INSCRIPTION NE SERA PROPOSE AUX DOSSIERS INCOMPLETS

Toute demande d'inscription implique une totale adhésion au projet d'établissement vincentien¹. La connaissance du code de vie/règlement intérieur nécessite sa compréhension et son acceptation. Son application est nécessaire au bien-vivre ensemble.

PROCESSUS DE RECRUTEMENT

- Réception du dossier complet
- Etude du dossier par le Chef d'Etablissement
- Réponse : entretien proposé par le Chef d'établissement ou dossier placé en liste d'attente ou dossier refusé.

A l'issue de l'entretien, une réponse (demande d'inscription validée ou liste d'attente) vous sera adressée par mail.

PIECES A FOURNIR

- La présente fiche de demande d'inscription de la classe demandée pour tous les élèves*
- Le règlement intérieur signé par les parents et l'élève
- Une photo d'identité récente
- Photocopies de **TOUS** les bulletins trimestriels en cours + des 2 années précédentes :
 - 2023/2024 à fournir dès réception
 - 2022/2023
 - 2021/2022
- Photocopies du Livret de famille COMPLET ou Extrait d'Acte de naissance
- Notification du Jugement de Divorce s'il y a lieu (extrait qui concerne l'autorité parentale)
- Certificat de scolarité de l'année en cours
- Règlement et Engagement Financier Ecole et Collège

FRAIS D'INSCRIPTION ET DE DOSSIER à envoyer avec le dossier Un chèque de 60 € à l'ordre de OGECE Saint Jean Gabriel est à joindre au dossier de demande d'inscription. Cette somme reste acquise à l'établissement.

**Pour les élèves de CM2 scolarisés à St Jean-Gabriel, seuls la fiche de demande d'inscription et le règlement intérieur sont à renseigner et à remettre. Les familles sont exonérées des frais d'inscription et de dossier.*

POUR FINALISER L'INSCRIPTION

A l'issue de votre rendez-vous avec le Chef d'Etablissement si une place vous est proposée, afin de concrétiser l'inscription,

ACOMPTÉ : lorsque l'inscription sera validée, un acompte de 200€ vous sera demandé (encaissé dès réception et non remboursable sauf mutation, déménagement en province ou à l'étranger sur justificatif, ou changement d'orientation non proposée dans l'établissement)

CONVENTION DE SCOLARISATION : ladite convention sera à rendre signée par les deux parents.

PIECES A FOURNIR EN FIN D'ANNEE :

- Exeat ou certificat de radiation
- Avis de passage dans la classe supérieure. **Sans ce document l'inscription ne sera pas validée.**

¹ [Etablissements vincentiens](#)